

OFFRE D'EMPLOI

Agent technique saisonnier du Grand Site des Gorges du Verdon H/F



Contexte

Le Parc naturel régional du Verdon anime l'opération Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon. Engagé depuis 2009, la démarche devrait se concrétiser par l'obtention du label Grand Site de France en 2026.

Ce dispositif contribue à améliorer l'accueil des visiteurs et à préserver la qualité paysagère du site. Il a permis la requalification de sites ou la création d'équipements et de services (maison de site et parking du Point sublime / Couloir Samson, sites d'activités eau-vive Castellane / Rougon, belvédères, toilettes sèches sur les sites fréquentés, service de transport au cœur des Gorges (navette Blanc-Martel)...).

Depuis 2021, une partie de ces sites requalifiés est gérée en direct par le Parc dans le cadre de dispositifs saisonniers, de manière centralisée à partir de la Maison de site du Point sublime à Rougon (espace d'accueil et d'interprétation des patrimoines).

A partir de la saison 2026, les dispositifs vont évoluer afin de permettre une gestion quotidienne plus efficace. En complément des agents saisonniers d'accueil et de parkings embauchés sur juillet-août, le Parc souhaite compléter son équipe sur 6 mois avec un agent technique chargé de l'entretien et de la gestion technique des sites des Gorges dont le Parc a la charge.

Le poste d'agent technique sera rattaché de manière quotidienne au site du Point sublime (Rougon) et il participera directement à la gestion et au fonctionnement de ce lieu en juillet-août.

Pour la saison 2026, l'équipe Point Sublime / Couloir Samson sera composée d'un(e) gestionnaire de site Point sublime et Couloir Samson, d'un(e) agent d'accueil maison de site, un(e) agent(e) technique et de 3 agents polyvalents.

Vos missions

L'agent technique du Grand Site contribue directement à l'entretien des sites, au maintien et à la réparation des équipements, au bon fonctionnement des équipements dans un objectif de protection des sites et d'accueil qualitatif des publics.

Il est placé sous la responsabilité du chargé de gestion des sites naturels fréquentés

Pour cela, il est en charge de :

- 1) Pendant les 6 mois du contrat : la gestion technique et de l'entretien des sites aménagés du Grand Site des Gorges du Verdon. A l'heure actuelle, cela concerne principalement deux entités (Point Sublime / Couloir Samson et sites d'activités d'eau-vive sur le Moyen Verdon).

Les missions attendues sont : sur la base d'une liste d'activités validée régulièrement par le Chargé de gestion des sites, en lien avec le Chargé d'aménagement : débroussaillage, petits travaux paysagers (arrosage, taille...) et nettoyage des sites (dont sanitaires publics), petites réparations des équipements, maintenance des matériels, entretien de sentiers...

Ces activités pourront se faire soit sous la forme d'opérations d'entretien ou de chantiers menés directement par l'agent technique, soit sous la forme de chantiers réalisés par des entreprises extérieures qu'il suivra sous la supervision du chargé de gestion des sites.

2) Dans le cœur de la saison touristique (juillet-août) de la gestion quotidienne des sites du Point Sublime / Couloir Samson et des sites d'activités d'eau-vive, dont une part d'accueil, dans le cadre d'une équipe saisonnière plus large et sur la base d'un planning défini.

Sur cette période, l'agent technique assurera, comme les agents saisonniers :

- La sécurité et la protection du site, des personnes et des équipements.
- L'orientation et le renseignement des usagers, l'aide aux personnes en difficulté.
- L'accueil des visiteurs sur les espaces dédiés et les renseignements.
- Le contrôle et la régulation du niveau d'occupation des parcs de stationnement selon l'organisation établie et l'encaissement des paiements sur certaines zones.
- La surveillance et le bon fonctionnement des équipements, leur maintenance et les réparations de ces équipements si nécessaires.
- L'entretien de l'espace, la collecte des déchets et le nettoyage des sanitaires.
- L'organisation des petits travaux de réparation et d'entretien en lien avec l'équipe (opérations de débroussaillage notamment).
- Les astreintes de gestion des parkings : réponse aux demandes et ouverture des barrières à distance (grâce à un téléphone de service) aux personnes se présentant sur des périodes sans personnel présent sur site (en semaine ou en week-end) selon un planning partagé pour la saison.

L'agent technique n'assurera pas, durant la saison, l'encadrement de l'équipe saisonnière Point Sublime / Samson (mission assurée par le Chargé de gestion des sites du Parc) mais, dans la conduite de travaux ou de tâches d'entretien, il pourra coordonner les interventions de cette équipe en relation avec le Chargé de gestion des sites et le/la gestionnaire du site et accompagner l'équipe saisonnière dans les missions confiées.

Profil recherché

Compétences requises :

- ✓ Niveau bac souhaité ; formation technique en gestion et maintenance de bâtiments et espaces verts)
- ✓ Connaissances techniques et expériences en matière de travaux de petit entretien tout corps d'état (plomberie, peinture, menuiserie, électricité...)
- ✓ Expérience en gestion d'espace et/ou d'équipements publics
- ✓ La pratique de l'anglais sera un plus apprécié.
- ✓ Habilitations générales de sécurité souhaitées
 - Habilitation électrique souhaitée
 - Habilitations pour manutention et sécurité des outils manuels et motorisés (tronçonneuse, débroussailleuse, taille-haie)
- ✓ Une attestation de formation aux premiers secours sera un plus apprécié.
- ✓ Un permis de conduire catégorie B obligatoire (boite manuelle) pour la conduite des véhicules de services.

Véhicule personnel nécessaire pour se rendre sur le lieu de travail.

Qualités requises :

- ✓ Capacité à organiser son travail en fonction des consignes orales et/ou écrites et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Polyvalence et une capacité d'implication.
- ✓ Sens du relationnel et aisance en public.
- ✓ Aptitude à travailler en équipe.
- ✓ Ponctualité et rigueur.
- ✓ Maîtrise des outils informatiques de base : traitement de texte, tableur.

Conditions d'exercice

Type de contrat : CDD saisonnier de 6 mois. Le poste ayant vocation à être pérennisé à l'année, le contrat pourra être poursuivi selon le bilan réalisé à la fin de la mission.

Dates du contrat : démarrage souhaité mi-avril jusqu'à mi-octobre

Conditions spécifiques :

- ✓ Temps de travail : 35 heures/semaine (quelques semaines à 42h selon le planning défini)
- ✓ Travail en semaine, week-end et jours fériés sur la durée du contrat ; horaires modulés selon les besoins sur la base d'un planning (Entre 9h et 16h habituellement, sauf exception, et en juillet-août : démarrage possible dès 7h et fin possible à 20h30)
- ✓ Equipement : Uniformes et matériels fournis (dont téléphone portable) et véhicule de service disponible selon les missions
- ✓ Lieu de travail : prise de poste à Rougon au Point Sublime et intervention possible sur l'ensemble des Gorges du Verdon.
- ✓ Véhicule personnel nécessaire pour se rendre sur son lieu de travail.
- ✓ Permis B obligatoire
- ✓ Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire + astreintes en saison

Candidature

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de motivation + CV) **jusqu'au 22 mars 2026** via notre site internet : <https://www.parcduverdon.fr/recrutements/>

Entretien de recrutement prévu le 8 avril

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter, M. Jean CARMILLE, chargé de gestion des sites naturels fréquentés :

Mail : jcarmille@parcduverdon.fr